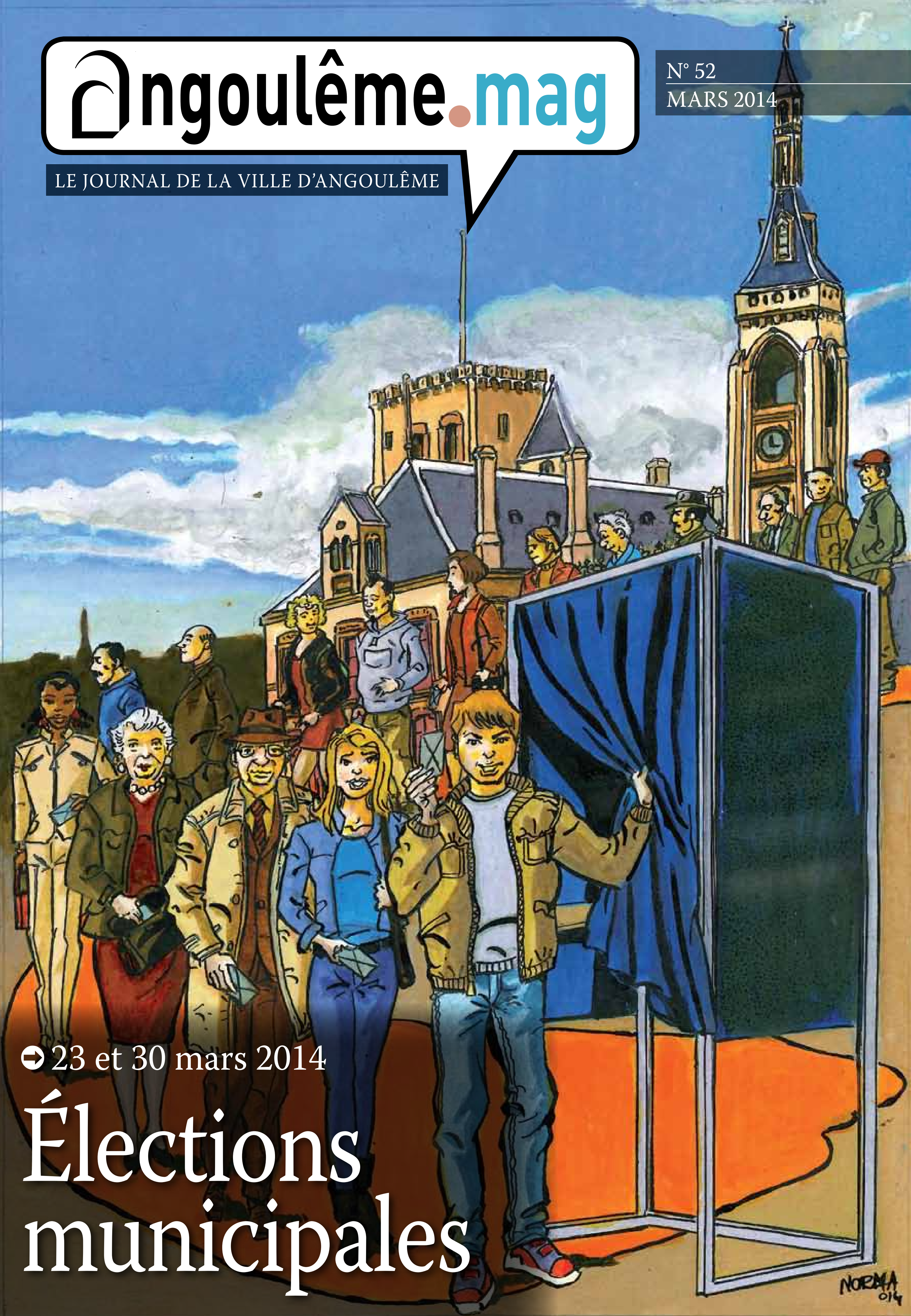

Angoulême.mag
LE JOURNAL DE LA VILLE D'ANGOULÊME
N° 52
MARS 2014

23 et 30 mars 2014

Élections municipales

Hier



➡ Retour en images

Événement prestigieux renouvelé chaque hiver depuis 1974, le Festival international de la bande dessinée a attiré dans ses bulles de très nombreux visiteurs, toutes générations confondues. Souvenirs en images… Les expositions Willem, Tardi (quatrième photo), Bofa, observateurs virtuoses de la société, à l'instar de Quino dont l'irrésistible Mafalda (première et troisième photo) épingle avec humour les travers du monde. Il y avait aussi Mickey, *Les Légendaires*, des centaines d'auteurs en dédicace, de jeunes talents, des rencontres, des ateliers pour apprentis dessinateurs… Et partout dans la ville, une atmosphère de fête.
À prolonger en visitant le musée de la Cité où l'exposition temporaire *Nocturnes* explore le rêve dans la bande dessinée (jusqu'au 30 mars), et le 9e art en général.







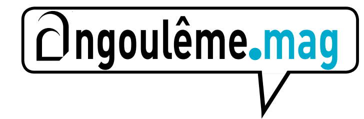




Sommaire

www.angouleme.fr





Directeur de la publication : Philippe Lavaud
Directrice de la rédaction : Annie Lavoix
Rédaction : Marie Babin, Sylvie Baré, Astrid Deroost, Philippe Guerry, Myriam Hassoun, Didier Lamare
Photos : Patrick Blanchier et Alberto Bocos (sauf mentions spécifiques)
Couverture : Norma
Maquette et création graphique : Hermès Communication
Impression : Médiaprint – Chasseneuil / Bonnieure
Distribution : Adrexo
Tirage : 33 400 exemplaires
Dépôt légal : Février 2014
ISSN 1297-8396. Imprimé avec des encres d'origine végétale, sur papier couché, issu de forêts gérées européennes, produit en usine certifiée Imprim'vert



Un rendez-vous majeur de la vie démocratique

Les dimanches 23 et 30 mars prochains, vous voterez pour élire les quarante-trois conseillers municipaux et les vingt conseillers communautaires d'Angoulême qui siégeront pendant six ans. Conseillers qui, au lendemain du scrutin, éliront à leur tour le maire et ses adjoints. La participation des citoyens est essentielle pour faire de cette élection ce que doit être l'expression du suffrage universel : un rendez-vous majeur de la vie démocratique.
La commune, échelon territorial duquel les Français se sentent avec raison le plus proches, est le siège de nombreuses compétences. Les mairies organisent les services publics locaux dans les domaines de l'éducation et de la petite enfance (écoles, crèches, garderies…), de la solidarité avec le Centre communal d'action sociale, de la tranquillité publique, de l'état civil, du logement, de la voirie, de l'urbanisme, de la propreté urbaine, de l'animation culturelle et sportive…

Forts de ces missions, c'est au quotidien que les élus, et sous leur impulsion les agents municipaux, s'engagent pour améliorer vos services publics de proximité et la qualité de votre cadre de vie.
Leur objectif est de répondre aux besoins de tous les habitants, lesquels sont pour leur part, conformément aux nouvelles exigences de la République, de plus en plus associés à la gestion communale, notamment via l'information et la concertation.
Au cours du prochain scrutin, vous voterez aussi, pour la première fois au suffrage direct, pour les conseillers qui représenteront la ville d'Angoulême au sein du conseil communautaire. L'assemblée de soixante et un élus, issus des seize communes qui constituent le GrandAngoulême, est également en place pour six ans.
Face à l'accroissement du rôle de l'intercommunalité dans l'aménagement du territoire – collecte des ordures ménagères, assainissement, transports urbains, grands équipements, développement économique… –, le législateur a souhaité doter les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre, comme le GrandAngoulême, d'une véritable légitimité démocratique.
C'est donc dans une proximité toujours plus grande avec les citoyens que s'annoncent ces élections locales. Et puisque la commune a également en charge l'organisation des échéances électorales, vous trouverez dans les colonnes de votre magazine toutes les modalités pratiques vous permettant d'exercer pleinement votre droit de vote.

Philippe Lavaud
Maire d'Angoulême
Président du GrandAngoulême

Conseil de développement
Le citoyen et l'action publique

Composé de représentants bénévoles de la société civile issus des milieux économiques, sociaux, culturels et associatifs, le conseil de développement du GrandAngoulême contribue aux réflexions menées sur les projets du territoire et formule avis et propositions à l'attention des élus.
L'un des groupes de travail du conseil de développement travaille actuellement – en s'appuyant sur l'écoute des habitants, des élus, des administrations… – sur les enjeux liés à la place et au pouvoir du citoyen dans l'action publique et la vie de la cité, ainsi que sur les rapports entre démocratie représentative et démocratie participative.
Qui donnera une nouvelle place aux citoyens dans l'action publique et la vie de la cité, les élus ou les citoyens eux-mêmes ? La démocratie participative : quels sujets, quels buts, quels citoyens, quelles compétences, quelles méthodes, quels territoires ? Comment instaurer une relation respectueuse élus-administrations-citoyens ? La citoyenneté : quel apprentissage ? Comment repérer et valoriser les nouvelles pratiques de démocratie participative ? Autant de questions qui alimentent cette réflexion dont la finalité est de remettre des propositions aux élus issus des élections municipales de mars.

www.codevgrandangouleme.fr

Découverte
Le musée du Papier aux petits soins des visiteurs

Plus de 20 000 entrées en 2013 et une nouvelle grande exposition thématique : *Le papier se met à table*, à découvrir à partir du mercredi 16 avril. Le musée du Papier, dont le succès va croissant, explorera cette fois les liens étroits qui unissent la cuisine et le papier via les arts de la table, les recettes de grands-mères ou les emballages alimentaires.



Parallèlement, la rénovation du musée se poursuit. Les visiteurs disposent désormais d'un véritable espace d'accueil, clair, convivial et doté d'une boutique. Autre nouveauté : une salle de documentation et de travail, riche de plus de 1 000 ouvrages traitant du patrimoine papetier de Charente, a été aménagée et s'ouvre au public sur rendez-vous.
Grâce aux travaux entrepris, le musée du Papier peut également aujourd'hui accueillir les personnes en situation de handicap (moteur, visuel, auditif et mental) et devient le 150e site Tourisme et Handicap du département, lui-même 5e de France pour le nombre de sites labellisés grâce à l'expertise de Charente Tourisme.
À noter que dans son baromètre 2013, l'Association des paralysés de France attribue à Angoulême la note de 16,3 sur 20 (15,4 en 2012) pour l'accessibilité des lieux publics aux personnes handicapées. La ville est 16e au classement national dominé par Grenoble, Nantes et Caen et 2e au niveau régional après Poitiers.

Musée du Papier, 134 rue de Bordeaux, 05 45 92 73 43.

Plan local d'urbanisme
Place à l'enquête publique

Le projet présenté en réunions publiques et par le biais d'une exposition itinérante a permis de dégager les grandes orientations du Plan local d'urbanisme (PLU) adopté par les élus municipaux en décembre dernier.
Les Angoumoisins sont invités à faire part de leurs remarques lors de l'enquête publique qui se déroulera du lundi 14 avril au mardi 20 mai inclus.
La première permanence du commissaire enquêteur se tiendra le 14 avril de 14 h à 17 h dans la salle Uderzo de l'hôtel de ville.
L'exposition présentant le projet est toujours visible dans les quartiers :
– au centre socio-culturel Rives de Charente du lundi 10 au vendredi 28 mars
– au centre socio-culturel Bel-Air/Grand-Font du lundi 31 mars au vendredi 18 avril
– au service urbanisme à compter du 18 avril (hôtel de ville).
Un registre d'expression est à votre disposition à l'accueil de la mairie afin de recueillir vos observations que vous pouvez également transmettre par courrier ou par courriel (plu.angouleme@mairie-angouleme.fr) avec la mention « à joindre au registre de concertation PLU ».

Retrouvez les informations essentielles et les autres permanences du commissaire enquêteur sur www.angouleme.fr

en bref…



Autour du 8 mars
Angoulême fête les femmes

Conférences, expositions, films, jeux et lectures… À l'occasion de la Journée internationale des femmes, le service culturel de la Ville, les musées et les bibliothèques proposent depuis le 20 février et jusqu'au 15 mars de nombreux rendez-vous sur le thème des droits des femmes. Notre sélection dans votre agenda page 15.

Jeu
Damier géant

Dans le cadre de sa mission d'animation des quartiers, la Ville d'Angoulême a mis à disposition des ludothèques et des différentes structures en charge des animations dans les quartiers un damier géant. Le jeu, disponible depuis février, circulera d'un lieu à un autre et contribuera à créer des liens entre les habitants.

Seniors
Nouveau service restauration

À compter du 17 mars, les bénéficiaires des services municipaux repas à domicile et téléassistance auront la possibilité de prendre le repas de midi au Foyer résidence Moulin des Dames chaque mardi et jeudi avec possibilité d'être acheminés (aller/retour) et de profiter des animations proposées par le foyer ces deux jours.
05 45 37 53 30.

Hôtel de ville
Fin de chantier : les artisans honorés par la Ville

Le 14 février, Philippe Lavaud a sacrifié à la tradition qui célèbre l'achèvement d'un chantier de monument historique. Le maire d'Angoulême a scellé dans une pierre de l'hôtel de ville un tube de cuivre contenant un document : une liste sur laquelle figurent pour la postérité les noms des 75 artisans qui ont œuvré, pendant six mois, à la restauration de la façade, dessinée par l'architecte Paul Abadie fils il y a un siècle et demi.
La qualité du travail fourni par les entreprises, à toutes les étapes de la rénovation, a été saluée lors de la cérémonie qui a rassemblé les artisans, de nombreux élus et Pierre Cazenave, conservateur régional des Monuments historiques.
Une réplique du document comportant les 75 noms est affichée à l'accueil de la mairie. À découvrir alors que les Angoumoisins et les Angoumoisines contemplent déjà l'éclat retrouvé de la maison commune.







Signature
Apprendre par l'art à l'école Albert-Uderzo

Depuis la rentrée et à l'initiative de l'École d'art du GrandAngoulême, les élèves de l'école élémentaire Albert-Uderzo ont accès tout au long de l'année scolaire à une pratique artistique approfondie, dispensée en complément des programmes officiels de l'Éducation nationale.
L'enseignement inédit – du CP au CM2 – intitulé Apprendre par l'art, fait l'objet d'une convention qui a été signée le 18 février par le GrandAngoulême et l'Éducation nationale, en présence du recteur de l'académie.
Chaque année, l'École d'art du GrandAngoulême intervient par ailleurs auprès de quinze classes de l'agglomération et accompagne, pendant un trimestre, enseignants et élèves dans la réalisation d'un projet artistique.



Éducation
Permis piéton



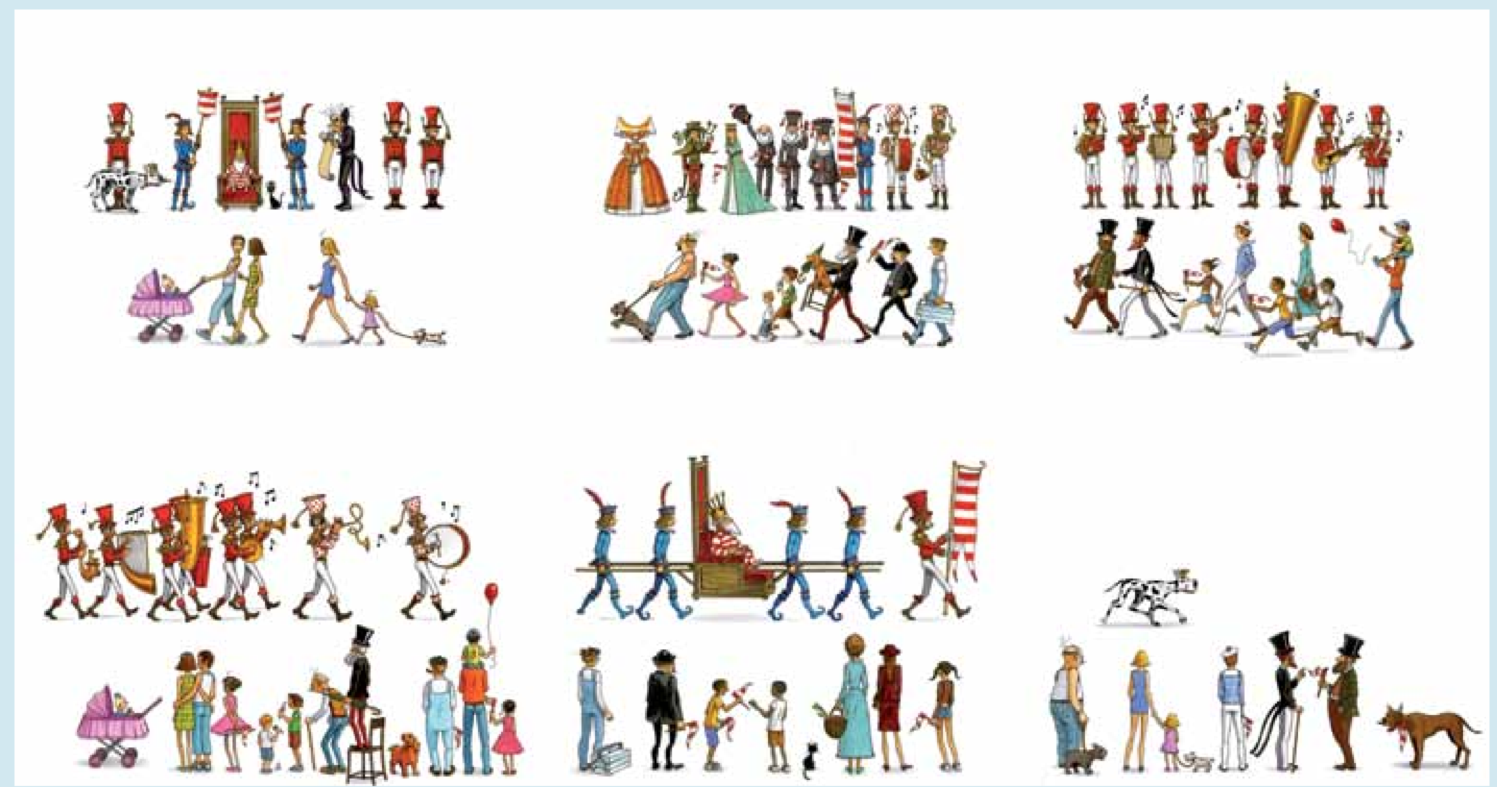
Pour la seconde année consécutive, la police municipale d'Angoulême délivre le permis piéton à des classes de CE2. Quelque quatre-vingt-dix élèves des écoles Condorcet, Cézanne-Renoir, Albert-Uderzo, Marie-Curie et Alain-Fournier bénéficient cette fois de l'initiative qui rassemble différents acteurs de la sécurité routière. L'outil éducatif a pour but de sensibiliser les enfants, dès leur plus jeune âge, aux dangers de la rue et au respect des règles de prudence.
L'enfant apprend à se déplacer seul ou accompagné, dans des espaces identifiés et variés, et devient ainsi maître de sa propre sécurité. Après avoir suivi quatre séances pratiques dispensées par un enseignant et un policier municipal, et répondu correctement à un questionnaire, les petits piétons reçoivent leur permis.

Basseau/Grande-Garenne

Lumière sur un mur peint signé Turf

Turf, auteur de la BD *La Nef des Fous,* a été choisi par les habitants du secteur ouest pour réaliser le vingt-huitième mur peint d'Angoulême. **Avant la fin du mois, ses dessins orneront trois immeubles boulevard Jean-XXIII et s'animeront, sous les projecteurs, à la nuit tombée.**


Turf.

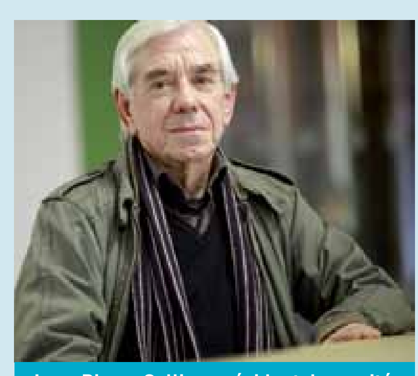


Une cour royale qui défile devant ses sujets le jour… puis le peuple qui défile devant ceux qui règnent la nuit. L'inversion carnavalesque et joyeuse sera le thème central des dessins imaginés par Turf, auteur local de bande dessinée, pour orner trois murs d'immeubles disposés en enfilade boulevard Jean-XXIII.
Avant la prochaine rénovation de la fresque futuriste de Philippe Druillet (carrefour de Lille), la Ville ajoute ainsi une étape, la vingt-huitième, au parcours de murs peints qui sinue à travers tous les quartiers d'Angoulême.
Pour cette œuvre murale, les habitants du secteur ouest, le conseil de quartier, les centres sociaux de Basseau et de la Grande-Garenne et les comités de quartier ont été associés au choix de l'univers graphique qui ornera bientôt leur quotidien.

« *Nous avons d'abord observé les dessins d'une dizaine d'auteurs locaux. Je n'avais pas voté pour Turf et finalement, je ne suis absolument pas déçu, ce qu'il a fait est super !* », se réjouit Jean-Pierre Sellier, président du comité de quartier Sillac-Grande-Garenne.

Histoires en images

C'est début février, au terme de la présentation d'un projet plein de couleurs et de fantaisie, que les votants ont plébiscité l'auteur de *La Nef des Fous.*
Le mur peint en trois tableaux sera réalisé par la société CitéCréation. Originalité de cette nouvelle fresque : elle s'illuminera et dévoilera tous ses secrets en nocturne… moment où des jeux de projecteurs, selon un procédé inédit en France, feront apparaître des personnages sur la partie haute des murs.
« *C'est un joli projet pour le quartier,* reconnaît Turf. *Même si c'est énormément de boulot, je me suis bien amusé. J'ai voulu mettre le plus de détails possible, des détails qui racontent des histoires pour que les gens qui passent devant tous les jours ne s'en lassent pas.* »


Jean-Pierre Sellier, président du comité de quartier de Sillac/Grande-Garenne.

23 et 30 mars

Élections municipales

Entretien

Le vote est un devoir civique

« Voter, c'est un droit qui perd de sa force, de son sens, si on ne l'exerce pas. Un des ennemis de la démocratie, c'est l'abstention. » À la veille de l'élection, **Victor Kerriguy, conseiller municipal en charge des élections, en appelle à la mobilisation citoyenne.**

Angoulême.mag. – Quel est l'intérêt de voter aux élections municipales ?
Victor Kerriguy. – C'est un scrutin de proximité. La commune est le premier échelon de l'action publique que rencontre le citoyen dans sa vie quotidienne. Les mairies ont en charge le cadre de vie : voirie, propreté, tranquillité publique, l'organisation des services publics en cohérence avec les besoins des habitants. Les municipalités gèrent les crèches, les garderies, les foyers de personnes âgées ; elles construisent et entretiennent les écoles, les équipements sportifs, assurent la restauration scolaire, agissent dans les domaines social, culturel, de l'urbanisme… : un large domaine de compétences.

En votant, que choisit-on ?
– Voter pour une liste municipale, c'est se prononcer pour une équipe qui annonce des orientations dans la façon dont elle va utiliser les ressources de la commune et notamment l'impôt, contribution collective au bien-être collectif. Au-delà des compétences obligatoires ou facultatives, un projet peut mettre plus ou moins l'accent sur la solidarité, la politique sportive ou culturelle, la participation des habitants… Tous les projets sont respectables et ils sont soumis au citoyen au moment de l'élection. S'abstenir de voter, c'est se priver de ce vrai choix. Le vote est un devoir civique.

Pour la première fois, on vote aussi pour les conseillers communautaires représentant Angoulême au sein du GrandAngoulême…
– Jusqu'alors, chaque conseil municipal des seize communes qui composent le GrandAngoulême désignait ses délégués chargés de siéger au conseil communautaire. En mars 2014, c'est la première fois que les électeurs vont aussi voter pour les conseillers communautaires, strate de décision qui leur échappait. C'est une façon de rapprocher les citoyens d'un territoire plus large, formé par la communauté d'agglomération, laquelle acquiert ainsi une plus grande légitimité.

Pourquoi est-ce important ?
– Aujourd'hui pour se développer, investir, proposer des services publics de qualité, se doter de compétences nouvelles, les villes doivent unir leurs moyens, quelle que soit leur taille, et elles le font à travers l'intercommunalité. Le GrandAngoulême a un rôle décisif dans la mise en œuvre de grands projets qui bénéficient aux 110 000 habitants de l'agglomération dans les domaines du transport, de la collecte des déchets ménagers, des grands équipements publics, de l'économie… Une grande partie des décisions qui auront un impact sur l'avenir d'Angoulême et des quinze autres communes sont prises à la majorité, en conseil communautaire* dans l'intérêt de l'agglomération. L'un des avantages des prochaines élections est de faire mieux connaître cette instance. Les citoyens pourront désormais choisir directement les élus qui siégeront au GrandAngoulême. C'est un rapprochement qui nourrit la transparence et la démocratie locale.



*** Les séances du conseil communautaire, comme celles du conseil municipal, sont publiques.**

23 et 30 mars. Élections municipales

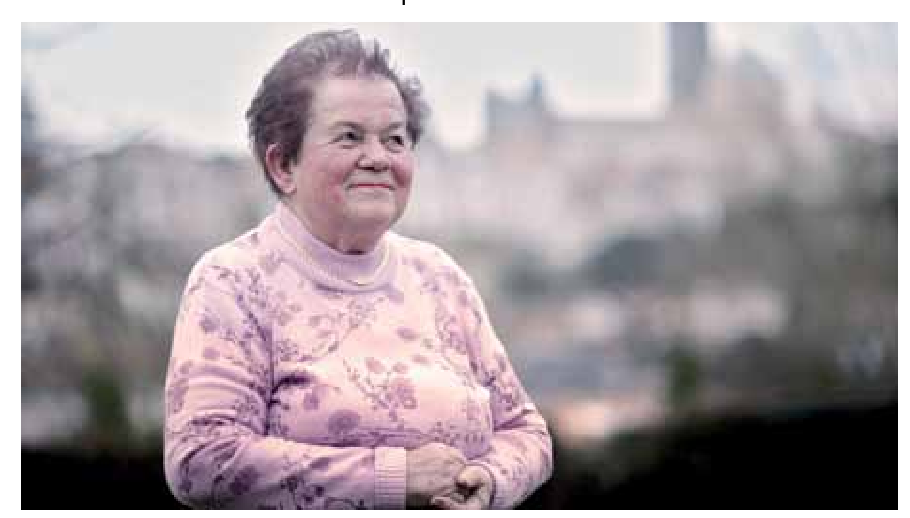
Scrutin mode d'emploi

Moment majeur de la démocratie locale, les élections municipales se dérouleront les dimanches 23 et 30 mars prochains. Vous vous rendez aux urnes pour élire les 49 conseillers municipaux d'Angoulême. Pour la première fois, vous voterez également pour les 20 conseillers communautaires qui représentent votre ville au conseil communautaire du GrandAngoulême. Explications, modalités pratiques et portraits de citoyens très concernés par le scrutin.

Citoyenneté

Les assesseurs sur le pont

Bénévolement et par conviction, **ils seront des dizaines de citoyens à passer leurs dimanches dans les bureaux de vote** pour accueillir les électeurs.



Michelle Dauga est une retraitée active, impliquée depuis toujours dans la vie associative et citoyenne de sa ville et de son quartier, Saint-Martin. Depuis 2000, à chaque scrutin, elle occupe la fonction d'assesseur dans son bureau de vote de l'école Jules-Ferry.
Elle décrit avec minutie les règles rigoureuses à respecter et à faire respecter pour s'assurer du bon déroulement du scrutin : « *Le président du bureau de vote et ses assesseurs arrivent avant l'ouverture du bureau. Nous mettons en place les affichages réglementaires dans la salle et les isoloirs. Nous veillons également à ce que chaque pile de bulletins soit égale et placée conformément à l'ordre transmis par la préfecture.* »
Durant le vote, chaque assesseur est responsable d'une tâche, et l'ensemble des étapes franchies par le votant doit s'accomplir dans l'ordre : vérification de l'identité du votant et de son inscription sur les listes, vote, émargement et attestation du vote sur la carte d'électeur.
Toute la journée, les assesseurs tiennent également les comptes des suffrages et affichent la participation, vident les isoloirs des bulletins non utilisés, remettent à niveau les piles… Michelle Dauga sait qu'il faut en permanence ouvrir l'œil, tout particulièrement lors de l'affluence des fins de matinée.
Le dépouillement suit lui aussi une procédure très codifiée, du comptage des signatures jusqu'à la catégorisation des bulletins nuls. « *Aussitôt les résultats communiqués à la préfecture par le président du bureau, on souffle un peu*, s'amuse Michelle. *C'est parfois un peu stressant, mais c'est un moment essentiel de notre démocratie.* »





Camille Daas

nouvelle électrice

Comme 440 autres citoyens et citoyennes d'Angoulême, Camille Daas, 18 ans depuis janvier et lycéenne à Marguerite-de-Valois, va inaugurer sa première carte d'électrice à l'occasion des élections municipales. « *C'est une étape importante dans ma vie même si j'ai accompagné mes parents à toutes les élections précédentes,* confie-t-elle, bien décidée à exercer son droit de vote. *J'entends un peu parler de la campagne des municipales au lycée et j'ai une assez bonne idée de la façon dont le scrutin se déroule.* »

Pratique

Trente bureaux de vote ouverts de 8 h à 18 h

Lors du scrutin proportionnel de liste à deux tours des 23 et 30 mars prochains, les trente bureaux d'Angoulême seront ouverts de 8 h à 18 h.
Les 27 000 électrices et électeurs angoumoisins inscrits sur les listes électorales sont appelés à voter pour désigner 43 conseillers municipaux parmi lesquels 20 conseillers communautaires (lire ci-après).

Le premier tour détermine les listes susceptibles de se maintenir au second tour (plus de 10 % des suffrages exprimés), sauf dans le cas où une liste l'emporte en ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés (50 % des voix plus une). En fonction des résultats, des fusions de liste sont autorisées entre les deux tours.
Attention : pour le second tour, en raison du changement d'heure dans la nuit du 29 au 30 mars, le dimanche 30 à 17 h, il sera déjà 18 h !

Au second tour, les résultats détermineront la liste victorieuse et le nombre de candidats élus sur chaque liste en lice au regard des suffrages exprimés.

Les 43 conseillers nouvellement élus éliront à leur tour le maire d'Angoulême lors du premier conseil municipal suivant l'élection, le vendredi 4 avril.

©FOTOLIA

ÉLECTIONS MUNICIPALES ET COMMUNAUTAIRES 2014 : TOUT COMPRENDRE !

Le scrutin, mode d'emploi !

Constituer des listes électorales est parfois un casse-tête, les nouvelles règles électorales étant complexes ! Mais pour vous, les électeurs, les prochaines élections gagneront en transparence et en lisibilité !

Comme avant, vous voterez pour des listes d'élus au conseil municipal de votre ville. Certains élus municipaux deviendront les représentants de la ville au sein de la Communauté : ce sont les conseillers communautaires.

Mais désormais, vous saurez qui seront ces conseillers communautaires : les listes municipales indiquent qui serait désigné conseiller communautaire en cas de victoire. Chaque commune sera représentée par un ou plusieurs conseillers municipaux, provenant d'une ou plusieurs listes. En fonction du nombre de suffrages obtenus, la liste majoritaire enverra davantage de représentants que la ou les listes minoritaires.

Les dimanches 23 et 30 mars, les trente bureaux d'Angoulême seront ouverts de 8h à 18h. 27 000 personnes sont appelées à voter pour désigner les 43 conseillers municipaux et 20 conseillers communautaires.

Avant

CANDIDATS AU CONSEIL MUNICIPAL
VOTE

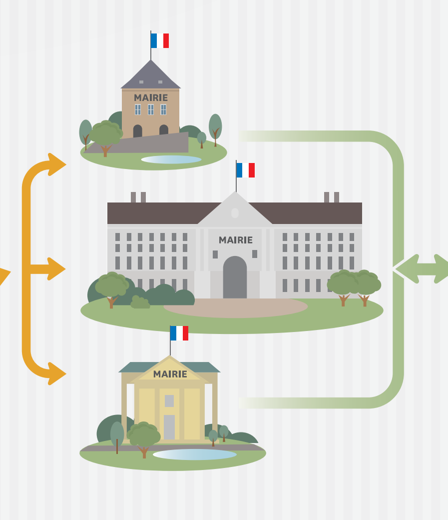
Vous élisiez les conseillers municipaux...



...et ces derniers désignaient les conseillers communautaires



En mars 2014, pour les communes de plus de 1 000 habitants



LES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES SONT DES CONSEILLERS MUNICIPAUX



VOUS VOTEZ POUR ÉLIRE VOS CONSEILLERS MUNICIPAUX



VOUS SAVEZ QUI DEVIENDRA CONSEILLER COMMUNAUTAIRE SI VOTRE LISTE EST ÉLUE

?

VOTE

Bulletin de vote
CANDIDATS AU CONSEIL MUNICIPAL
CANDIDATS AU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Un bulletin plus transparent !

Votre bulletin de vote liste les candidats au conseil municipal

Bulletin de vote
CANDIDATS AU CONSEIL MUNICIPAL
CANDIDATS AU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Et chaque liste indique ses candidats au conseil communautaire si elle arrive en tête

Attention : dans les communes de plus de 1 000 habitants, toute écriture sur le bulletin de vote = vote nul !
Le panachage est interdit !

NOMBRE DE CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES PAR COMMUNE

- Angoulême : 20
- Soyaux : 5
- Ruelle / Touvre : 4
- La Couronne : 4
- Saint Yrieix / Charente : 4
- Gond-Pontouvre : 3
- L'Isle d'Espagnac : 3
- Fléac : 2
- Saint-Michel : 2
- Magnac / Touvre : 2
- Mornac : 2
- Puymoyen : 2
- Nersac : 2
- Linars : 2
- Saint-Saturnin : 2
- Touvre : 2

CONCEPTION : epiceum

Agglomération

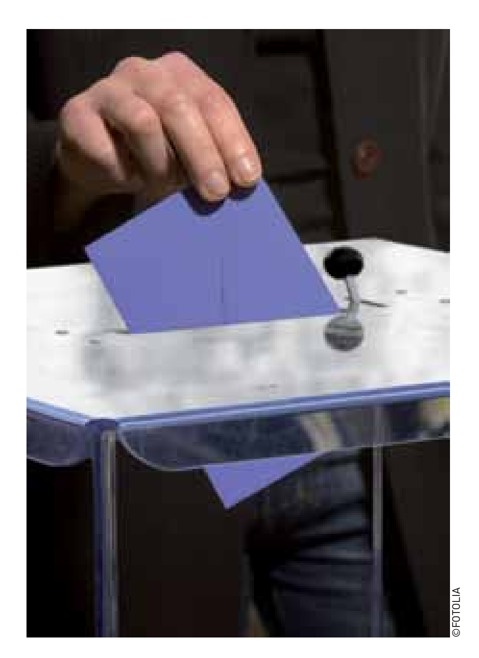
Aux urnes pour le GrandAngoulême

Pour la première fois, lors du prochain scrutin municipal, **vous voterez aussi pour les conseillers communautaires.** Explications.

Nouveauté donc (loi de mai 2013) de ce rendez-vous électoral : les conseillers communautaires sont élus directement par les citoyens, en même temps que les conseillers municipaux. Jusqu'à présent, ils étaient élus au sein des conseils municipaux concernés. Le conseil communautaire du GrandAngoulême (intercommunalité à fiscalité propre) compte 61 conseillers, élus issus des seize communes composant la communauté d'agglomération. Le bulletin de vote de chaque liste municipale comprend, dans sa partie droite, la liste des candidats au conseil communautaire, qui doivent également être candidats au conseil municipal et dont la liste est présentée en partie gauche. Les deux listes sont élues en même temps et répondent à certaines règles communes comme la parité.
Les 16 communes qui composent le GrandAngoulême, établissement public de coopération intercommunale, gèrent ensemble des services bénéficiant aux 110 000 habitants de l'agglomération :

Environnement. Assainissement des eaux usées et pluviales. Contrôle de l'assainissement non collectif des eaux usées. Gestion de l'eau potable. Collecte et traitement des déchets ménagers. Sensibilisation de la population à l'environnement et au cadre de vie et préservation de la qualité de l'air et du patrimoine naturel.

Économie. Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité


©FOTOLIA

d'intérêt communautaire. Aménagement et gestion des parcs d'activités. Définition d'une politique touristique d'intérêt communautaire.

Cadre de vie. Transports urbains (STGA) et service de véhicules électriques en autopartage (mobili'volt). Aménagement, entretien et gestion du plan d'eau de Saint-Yrieix. Réseau câblé. Mise à disposition du très haut débit.

Politique de la ville et habitat. Le GrandAngoulême a également des compétences en matière d'équilibre social de l'habitat et a pour mission de lutter contre les phénomènes d'exclusion dans l'espace urbain en favorisant l'insertion professionnelle, sociale et culturelle des habitants.

Équipements structurants. Conservatoire à rayonnement départemental Gabriel-Fauré (musique, danse, théâtre). École d'art du GrandAngoulême. Salle de musiques actuelles La Nef. Centre aquatique-patinoire Nautilis. Centre équestre de la Tourette. Stand de tir les Trois Chênes. Espace Carat, parc des expositions.
En cours de construction : l'Alpha, médiathèque du GrandAngoulême. Stade d'athlétisme.

en bref...

Pensez aux procurations ! – Vous êtes inscrit à Angoulême mais absent pour l'un ou les deux tours des élections et souhaitez faire une procuration. Vous devez vous rendre au commissariat de police ou au tribunal d'instance, avec votre pièce d'identité et une copie de la pièce d'identité de la personne qui votera en votre nom. Vous pouvez également remplir en ligne l'imprimé Cerfa 145-52*01 sur **vosdroits.service-public.fr**, l'imprimer et le porter au commissariat ou au tribunal.

Honneur aux nouveaux votants. – Depuis la loi Chevènement de 1997, tous les jeunes majeurs sont inscrits d'office sur les listes électorales. Afin de marquer symboliquement cette entrée dans la vie citoyenne, une cérémonie de remise des cartes d'électeur est organisée dans les salons de l'hôtel de ville d'Angoulême, le 8 mars prochain.

Élections européennes le 25 mai 2014. – Tous les électeurs seront à nouveau appelés à voter le 25 mai prochain, pour élire leurs députés européens.

Carte d'électeur

Infos dans votre boîte aux lettres

Attention ! Un redécoupage électoral a été effectué, sous contrôle de la préfecture, afin de prendre en compte le changement de destination de certains locaux qui accueillaient des bureaux de vote, de rééquilibrer le nombre d'électeurs par bureau et d'assurer la cohérence géographique entre l'adresse de l'électeur et son bureau de vote.
Le nombre de bureaux de vote passe de 32 à 30. La grande majorité des bureaux de vote gardent leur organisation habituelle. Certains sont regroupés.
– Les électeurs de Comtesse-de-Ségur sont désormais rattachés à deux autres bureaux du centre-ville signalés sur la nouvelle carte d'électeur (salle Hugo-Pratt à l'hôtel de ville et école René-Défarge, centre-ville).
– Les salles A et B du bureau Alphonse-Daudet sont regroupées en un bureau unique salle A.
– Les bureaux de l'École normale mixte sont transférés au Gymnase Pierre-de-Coubertin, rue de la Traversière.

Dans tous les cas, votre bureau de vote et sa localisation figurent sur la nouvelle carte d'électeur envoyée par courrier courant mars.
Vous recevrez également par La Poste votre matériel de vote (bulletins et professions de foi des candidats).

Attention ! Le jour du vote, votre bulletin ne doit en aucun cas être rayé, raturé, panaché ou montrer un quelconque signe de reconnaissance, sous risque d'être considéré comme nul.

Pour voter, vous devez être inscrit sur les listes électorales et impérativement présenter une carte nationale d'identité ou un passeport en cours de validité et, pour les ressortissants de l'Union européenne, un titre de séjour en cours de validité.

Majorité

La tentation de la lune…

Les sondages se suivent et se ressemblent. L'opinion marque une défiance croissante envers les pouvoirs publics, et seuls les maires échappent à ce désamour.
Ainsi, même si l'attachement de nos concitoyens aux élus locaux semble régresser, plus d'un Français sur deux continue d'apprécier positivement leur rôle.
C'est, une fois de plus, l'expression de la lucidité du citoyen face à la responsabilité locale sur la qualité de sa vie, sur le plan individuel et collectif.
Le portrait social de la France dressé par Jean Viard dans son dernier ouvrage [1] ne peut laisser indifférent. Il permet de mesurer à quel point les deux principaux espaces de socialisation qu'étaient, dans la première moitié du siècle dernier, le travail et l'enracinement dans un territoire, ne jouent plus ce rôle. Le travail ne représente plus aujourd'hui que 16 % du temps de vie éveillé contre 70 % à la fin du XIXe siècle, tandis que le trajet quotidien est en moyenne de 45 kilomètres contre 5 dans les années cinquante.
Des données qui se traduisent aussi dans le rapport au temps qu'entretiennent aujourd'hui l'habitant, le citoyen, l'usager. La rapidité de circulation de l'information et de nouveaux modes de consommation aidant, l'immédiateté de la satisfaction tend à devenir la norme. Aussi la tentation s'exprime parfois d'exiger qu'il en aille de même de l'action publique. Or, toute action publique a et aura, par définition, un impact durable sur l'avenir collectif. C'est nécessairement l'objet d'une réflexion qui oppose le sens des responsabilités à la précipitation. Cela exige, justement, du temps. Le « tout, tout de suite est possible » est au mieux un slogan, mais son écho est trompeur.
Les efforts prenant en compte les mutations de notre société, les nouveaux temps de vie, doivent être poursuivis. La créativité par le soutien à l'économie locale, mais également aux acteurs de l'économie sociale et solidaire, source de dynamisme et d'attractivité pour notre territoire, doit être une mobilisation de tous les instants, de tous, pour gérer le quotidien et préparer l'avenir.
Dans un mois, aura lieu une échéance électorale importante pour la vie locale.
Ce grand débat démocratique doit avoir lieu sans tromperies, sans mensonges et doit porter sur les enjeux concrets de notre vie collective.
Dans notre ville et notre agglomération ce sont les services publics, le logement, les transports, la démocratie locale, le vivre ensemble qui sont au cœur de tous les débats. Et ce que ne disent pas les sondages, c'est que le citoyen n'aime pas qu'on lui promette la lune alors qu'il a les pieds sur terre.

1. *Nouveau portrait de la France : La société des modes de vie*, Éditions de l'Aube.

Philippe Lavaud – Janine Guinandie – Catherine Pérez – Laurent Peslerbe – Frédéric Sardin – Françoise Coutant – Dominique Thuillier – Joël Lachaud – Gérard Desaphy – Marie Marion – Anissa Acharki – Djillali Merioua – Yves Brion – Colette Bouffinie – Chantal Mineur – Véronique Mausset – Dominique Lasnier – Assane Fall – Marie-Line Huc – Nadine Guillet – Victor Kerriguy – Françoise Lamant – Nicolas Baleynaud – Philippe Soulat – Francine Faity – Rachid Rahmani – Madeleine Labie –Redwan Louhmadi – Nicolas Denis – Xavier Gaignerot – Marie-Christine Germaneaud – Alain Morange – Noëlle Longueville

Opposition

Le converti de la dernière heure

Durant 5 ans et demi de mandat, Philippe Lavaud et son équipe se sont systématiquement opposés à nos demandes d'ouverture d'un débat sur la vidéo-protection urbaine.
A chaque fois, nos propositions ont été balayées d'un revers de main, sous prétexte que la ville n'a pas à s'occuper de la sécurité de ses citoyens. Philippe Lavaud l'a exprimé sans ambiguïté : *« Pour moi, la sécurité publique est un principe régalien qui incombe à l'Etat »* (Conseil municipal du 7 février 2011).

Nous continuions au contraire de penser que la sécurité doit être une priorité de la politique municipale, et qu'à ce titre, il importait de réfléchir à l'intérêt de la vidéo-protection, en associant les Angoumoisins.

Par son refus systématique, la majorité de gauche s'est enfoncée dans une posture dogmatique face à un réel besoin de la population.

Aussi, quelle ne fut pas notre surprise de découvrir en juillet dernier l'intérêt soudain du Maire pour le lancement d'une étude d'opportunité sur l'installation de la vidéo-protection à Angoulême !

Et puis, miracle des échéances électorales, le calendrier s'est brusquement accéléré :
Le 21 janvier, l'étude d'opportunité est remise aux élus. Le comité de pilotage « vidéo-protection », créé en décembre, est aussitôt convoqué pour examiner les scénarii proposés.
Une réunion de travail et une visite à Montluçon plus tard, Philippe Lavaud, qui depuis 6 ans est resté totalement sourd à notre argumentaire répété, semble désormais converti.
La « restitution des travaux du comité de pilotage » prévue le 17 février en Conseil municipal, se transforme en demande de subvention du dispositif de vidéo-protection auprès de la Préfecture.

D'où vient alors cette subite conversion ? La majorité municipale aurait-elle enfin pris conscience de la faiblesse de son bilan en matière de sécurité ?
Serait-elle prise de panique devant les remontées préoccupantes du terrain ?

A moins qu'il ne s'agisse que d'un pur effet de com'…

Delphine Groux – Stéphanie Randazzo – Jean-Bernard Bolvin – Jean-Marie Benteyn – François élie – Samuel Cazenave – Xavier Bonnefont – Bernadette Fave – Stéphanie Garcia – Philippe Vergnaud
Appelez-nous au 05 45 38 70 16 – blog : www.angouleme-opp.org

Solidarité

Des couleurs pour L'Enfant Soleil

L'Enfant Soleil œuvre en faveur des personnes en situation de handicap. L'association installée à Ma Campagne accueille les jeunes et leurs familles dans des locaux qui viennent d'être rénovés grâce à la mobilisation d'une entreprise citoyenne.

Les locaux de L'Enfant Soleil sont désormais dotés d'une cuisine neuve grâce à l'action solidaire de Castorama.



Association L'Enfant Soleil, 16 rue Louise-Michel à Angoulême, 05 45 25 14 54.

La particularité de L'Enfant Soleil est d'accueillir et d'accompagner toutes les personnes en situation de handicap, des enfants de 3 ans aux adultes en quête d'une plus grande autonomie.
Dans ses locaux de Ma Campagne, l'association angoumoisine propose une médiathèque, une salle multisensorielle (également mise à la disposition de l'Institut médico-éducatif de Ma Campagne), des ateliers d'éveil, un accueil de loisirs les mercredis et pendant les vacances scolaires. « *Nous proposons des activités à la carte, selon les besoins des familles et des jeunes* », explique la présidente Emmanuelle Huet. L'Enfant Soleil emploie quatre professionnels aussi chargés d'aider les familles dans leurs démarches.
Depuis 2012, l'association aide également les jeunes adultes à se familiariser avec la réalisation autonome des tâches de la vie quotidienne. Et depuis trois ans, une ludothèque prête des jeux adaptés au handicap des enfants. « *Ce matériel est souvent très cher : nous sommes là pour conseiller les parents et leur permettre de tester avant d'acheter* », souligne la directrice, Alexane Guibert.

Nouvelle cuisine

Créée en 1997 et installée depuis 2009 dans les locaux de l'ancienne école George-Brassens prêtés par la Ville, l'association vient de bénéficier d'un coup de pouce solidaire de la part de l'enseigne angoumoisine Castorama. Fin 2013, quarante employés volontaires se sont relayés, sur leur temps de travail, pour aménager une nouvelle cuisine et repeindre l'espace jeux et motricité. Le tout gracieusement. « *Nous avons reçu une lettre qui nous a beaucoup touchés… Cette association unique en France a su nous convaincre* », raconte Rudy Bellamy, directeur du magasin qui a lancé ce projet dans le cadre de la responsabilité sociétale d'entreprise*. Des litres de peinture, du matériel neuf donné par Castorama et trois mois de travail, en liaison avec les services techniques de la mairie, donnent un résultat pratique et lumineux.
« *C'était une sacrée équipe ! Pour nous, la cuisine est importante car les enfants déjeunent ici pendant les vacances et on peut y organiser des ateliers* », affirme Alexane Guibert.
Une belle action, qui laisse un chaleureux souvenir à ses artisans. « *On a vraiment fait ça avec plaisir,* sourit Séverine Boulesteix, chef du secteur décoration à Castorama et responsable du projet. *Pour la nouvelle année, les enfants de l'association nous ont même envoyé une carte.* »

*** Concept défini par l'Europe selon lequel les entreprises intègrent les préoccupations sociales, environnementales, et économiques dans leurs activités.**

Sport

La jeunesse sur le green

Les stages *Arts et sports* de la Ville permettent aux petits Angoumoisins et Angoumoisines de s'initier à différentes activités pendant les vacances. Exemple avec le golf dont la pratique s'ouvre à tous au club de l'Hirondelle.



Les stagiaires Arts et sports ainsi que les écoliers de quatre établissements angoumoisins s'initient au golf à l'Hirondelle.

À la Toussaint et pendant les vacances de Pâques, les stages *Arts et sports* proposés par la Ville invitent les jeunes habitants d'Angoulême âgés de 7 à 15 ans à découvrir différentes disciplines et notamment le golf. L'initiation se fait en petits groupes sur trois ou quatre séances de deux heures au golf de l'Hirondelle.
« *C'est une activité très technique, les enfants doivent se concentrer et faire preuve d'habileté* », souligne Yohan Laggoune, enseignant du golf d'Angoulême qui encadre les stages. Durant ces séances, les golfeurs en herbe se rendent sur le green pour faire des parcours, avec des départs et des distances adaptés. « *Au lieu d'avoir 500 mètres à parcourir entre chaque trou, on en compte 80 ou 150. Ce qui plaît le plus aux jeunes, c'est d'arriver à faire décoller leur balle, ce sont des moments magnifiques pour eux* », poursuit Yohan Laggoune.
Nemo, 11 ans, a participé au stage golf aux dernières vacances de la Toussaint. « *Au début, je ne comprenais pas la différence entre tous les clubs et puis on me l'a apprise. J'ai aussi compris comment modérer mes tirs* », raconte ce collégien qui a trouvé dans ce sport un bon moyen de se relaxer : « *J'ai trouvé que le golf, ça permet de se relâcher un peu, de se détendre.* »

La découverte d'un sport

Même plaisir chez Mahé, 12 ans, qui se dit pourtant plus fana de badminton et de canoë que de petites balles blanches. « *J'ai choisi le golf à la Toussaint pour apprendre à me concentrer et aussi pour découvrir ce sport. C'est une activité très compliquée au début, mais je la referais bien parce qu'elle m'a plu* », affirme-t-il.
En plus des jeunes stagiaires, le golf de l'Hirondelle accueille les scolaires. Depuis l'automne, les CM1-CM2 des écoles René-Desfarges, Alain-Fournier, Ronsard et George-Sand s'initient eux aussi à la pratique de ce sport à la fois technique et relaxant.

où, quand, comment ?

Prochains stages *Arts et sports* : du 21 au 30 avril (28, 29 et 30 avril pour l'activité golf). Inscriptions à partir du 10 mars au 7 avril auprès du service Vie sportive de la mairie, place Bourgines, 05 45 92 43 14.

GrandAngoulême

Huitièmes Foulées !



©G2A

Elles avaient attiré 1 864 coureurs l'an dernier sur les 10 kilomètres de parcours angoumoisin à label national. Les foulées du GrandAngoulême sont de retour et auront lieu le samedi 29 mars. Ambiance festive, concours de déguisement et lots pour tous les participants, l'événement débutera à 15 h 30 avec les mini-foulées gratuites pour les enfants, stade Léonide-Lacroix, et continuera à 18 h 30 au stade Chanzy avec le départ de la course adulte. Inscriptions (12 euros) et remise des dossards : samedi 15 mars, magasin Stadium, 93 route de Périgueux, 10 h 30-18 h. Vendredi 28 mars, gymnase Denost, stade Léonide-Lacroix, 10 h 30-18 h. Samedi 29 mars, gymnase Denost également, 10 h 30-16 h (avec majoration de 3 euros).
www.g2a-athletisme-organisationsportives.com

en bref...

Golf pour tous

Une délibération votée en conseil municipal le 16 décembre a entériné la mise à disposition gracieuse de parcelles du terrain de golf dont la mairie est propriétaire. L'association s'engage en contrepartie à poursuivre son ouverture en direction des scolaires et des étudiants.



notre sélection

Jusqu'au 8 mars
EXPOSITION
Tardi et la Grande Guerre.
Vaisseau Moebius. 13 h – 18 h (week-end 14 h – 18 h, fermé le lundi). Gratuit.

Jusqu'au 9 mars
EXPOSITION
Raconte-moi le papier ! En partenariat avec le service de l'inventaire de la Région.
Musée du Papier. 14 h – 18 h du mar. au dim. Gratuit.

EXPOSITION
Gus Bofa, l'adieu aux armes.
Vaisseau Moebius. 10 h – 18 h (week-end 14 h – 18 h, fermé le lundi). Gratuit.

Jusqu'au 11 mars
EXPOSITION
Mafalda, une petite fille de 50 ans.
Espace Franquin. 13 h – 17 h du mar. au ven. Gratuit.

EXPOSITION
Du Transperceneige à Snowpiercer.
Espace Franquin. 13 h – 17 h du lun. au ven. Gratuit.

Jusqu'au 15 mars
EXPOSITION
Zoom sur Angoulême, avant-après.
Archives municipales. Du lundi au vendredi 9 h – 12 h/13 h 30 – 17 h. Gratuit.

Jusqu'au 30 mars
EXPOSITION
Nocturnes : le rêve dans la bande dessinée.
La Cité de la BD. 10 h – 18 h (week-end 14 h – 18 h, fermé le lundi). 6,50 €/4 €.

Du 4 au 22 mars
EXPOSITION
Héros malgré nous. Réalisée par des personnes en situation de handicap.
CSCS MJC Sillac Grande-Garenne Frégeneuil. Gratuit.

Mercredis 5, 12 et 19 mars.
MARIONNETTES
La souris verte, de Michel Bélézy.
Théâtre de Poche. 15 h. 6,20 €/4,70 €.

Samedi 8 mars
SPORTS
Knock Out Championship Dynamite.
Espace Carat. 20 h. 20 €.

Samedis 8 et 22 mars
ATELIER
Origa'Nil : origami, avec J.F. Dupoirier.
Musée du Papier. 15 h. Gratuit. Sur inscription : 05 45 92 73 43.

Du 8 au 23 mars
EXPOSITION
Calligrammes et haïkus. Dans le cadre du Printemps des poètes et avec la participation d'élèves du collège Jules-Verne et de l'école Paul-Bert.
Bibliothèque Saint-Martial. www.fileasweb.fr

Du 8 au 23 mars
EXPOSITION
Printemps des poètes : *Au cœur des arts.* Remise des prix du concours jeudi 20 mars à 17 h.
CSCS MJC Sillac Grande-Garenne Frégeneuil.

Mardi 11 et mercredi 12 mars
CRÉATION
L'annonce faite à Marie, de Claudel. Mise en scène Yves Beaunesne.
Théâtre d'Angoulême. 20 h 30. 25 €/17 €.

Mercredi 12 mars
SPECTACLE
Fête de la Saint Patrick : carte blanche au bagad de Lann Bihoue. Trois heures de spectacle !
Espace Carat. 20 h 30. De 50 € à 42 €.

Du 14 au 16 mars
SOCIAL
Bourse aux vêtements organisée par l'association familiale.
Logis de Lunesse. Ven. 12 h – 20 h (adh. 8 h – 12 h). Sam. 9 h – 18 h. Dim. 14 h – 18 h. 05 45 92 98 99.

Du 14 au 22 mars
EXPOSITION
Peintres et sculpteurs.
CSCS Rives de Charente. Du lundi au vendredi 9 h – 12 h/14 h – 18 h.

À partir du 14 mars
EXPOSITION
Sleepind in a City that Never Wakes up. David Brognon & Stéphanie Rollin.
FRAC. 14 h – 19 h du mardi au samedi + chaque premier dimanche du mois. Entrée libre.

Du 15 au 22 mars
FESTIVAL
La Tête dans les nuages : spectacles pour les enfants et leurs parents.
Théâtre d'Angoulême. Espace Franquin. La Nef. Soëlys. www.theatre-angouleme.org

Samedi 15 mars
JEUNE PUBLIC
Initiation au théâtre d'ombres, par Juhyun Choi, auteur de bande dessinée. Suivie d'une représentation à 17 h. À partir de 8 ans.
Bibliothèque Saint-Martial. 10 h – 12 h 30/14 h 30 – 17 h. Gratuit sur réservation : 05 45 92 59 52.

Dimanche 16 mars
LOISIRS
La marche du Nil : 6 km à la découverte de la coulée verte, entre le pont de Basseau et le pont de la Meure à Nersac.
Pont de Basseau 14 h. 4,20 €/3,20 €.

Mardi 18 mars
RENCONTRE
Semaine de l'emploi en Poitou-Charentes. Les métiers de l'image.
Pôle emploi Saint-Martial. 9 h – 13 h. www.semainedelemploi.fr



À partir du 18 mars
EXPOSITION
Angoulême 1853 : 9 calotypes des frères Varin.
Musée d'Angoulême. 10 h – 18 h du mar. au dim. Gratuit.

Mercredi 19 mars
LOISIRS
Après-midi jeux.
Ludothèque Rives de Charente. 14 h. Gratuit.

Jeudi 20 mars
RENCONTRE
Semaine de l'emploi en Poitou-Charentes. Journée jobs, emploi et mobilité.
Galerie Champ-de-Mars. 10 h – 17 h. www.semainedelemploi.fr

Samedi 22 mars
POP ROCK
Tha Trickaz + Habstrakt.
La Nef. 20 h 30. 15 €/13 €/8 €.

JEUNE PUBLIC
Histoires pour grandir. Récit d'album pour les 4/6 ans.
Bibliothèque Saint-Martial. 11 h. Sur réservation : 05 45 92 59 52.

Mardi 25 mars
POP ROCK
Françoiz & the Atlas Mountains.
La Nef. 20 h 30. 15 €/13 €/8 €.

Mardi 25 et mercredi 26 mars
THÉÂTRE D'OBJETS
La Grande Guerre, Hôtel Modern et Arthur Sauer.
Théâtre d'Angoulême. 20 h 30. 25 €/17 €.

Jeudi 27 mars
CONCERT
Les élèves de la classe de viole de gambe du conservatoire.
Musée d'Angoulême. 16 h. Gratuit.

Vendredi 28 mars
POP ROCK
Blow di Vostock.
La Nef. 20 h 30. 7 €/5 €.

Samedi 29 mars
JEUNE PUBLIC
Histoires pour les petites oreilles. Comptines et chansons à partir de 18 mois jusqu'à 3 ans.
Bibliothèque Saint-Martial. 11 h. Sur réservation : 05 45 92 59 52.

Du 1er au 4 avril
THÉÂTRE
Dom Juan, de Molière. Mise en scène Gilles Bouillon.
Théâtre d'Angoulême. 20 h 30. 25 €/17 €.

En famille à l'Alpha

l'Alpha





Strip réalisé par Julie Maroh dans le cadre d'un partenariat entre l'Alpha, médiathèque du GrandAngoulême, et la Cité internationale de la bande dessinée et de l'image.



Une programmation culturelle à destination des petits, des jeunes et des grands, pour réfléchir, **débattre des relations femmes/hommes, et mettre en valeur des initiatives originales de femmes.** Menée en partenariat par le groupe 8 mars, le CSCS Rives de Charente, la MJC Louis-Aragon, La Nef, et la Ville d'Angoulême.

Mardi 4 mars
CONFÉRENCE
Découverte d'une archive mystère autour d'une femme.
Archives municipales. 13 h 15. Gratuit.

Du 4 au 8 mars
EXPOSITION
Luttes des femmes, progrès pour tous.
Hôtel Saint-Simon. 13 h – 18 h 30. Gratuit.

Mercredi 5 et vendredi 7 mars
CINÉMA
Feminis = Actions, du lycée Albert-Grégoire (Soyaux), 2011.
Les Filles du ring, de Théodore Robichet et Jean Dupré, 2003.
Médiathèque Ma Campagne. Mer. 16 h. Ven. 17 h. Gratuit.

Jeudi 6 mars
JEUNE PUBLIC
Contes en doc, des histoires à découvrir et à écouter.
Musée d'Angoulême. 3-6 ans : 10 h 30. 7-10 ans : 15 h. 1,10 €.

Vendredi 7 mars
CONFÉRENCE
Café du Nil : La condition des ouvrières angoumoisines au XX[e] siècle.
Musée du Papier. 13 h. 1,60 €/1,10 €.

Samedi 8 mars
JEUNE PUBLIC
Jeux/Jouets : on inverse !
Espace jeux/jouets Basseau. 14 h. Gratuit.

SPECTACLE LECTURE
Femmes d'ici et d'ailleurs, suivi du documentaire : *L'Inde, la génération du changement.*
Médiathèque Ma Campagne. 17 h. Gratuit.

Dimanche 9 mars
CINÉMA
Documentaire : *Paroles de femmes africaines.*
Musée d'Angoulême. 15 h. Gratuit.

Du 10 au 20 mars
EXPOSITION
Luttes des femmes, progrès pour tous.
Médiathèque Ma Campagne. Gratuit.

Mardi 11 mars
CONFÉRENCE
1918, la victoire des femmes.
Archives municipales. 15 h. Gratuit.

CINÉMA
Où va la nuit, de Martin Provost, 2010.
La Cité de la BD. 20h.

Mercredi 12, vendredi 14 et samedi 15 mars
CINÉMA
Documentaire : Les Roses noires, d'Hélène Milano, 2010.
Médiathèque Ma Campagne. Mer. 15 h. & 17 h. Ven. 14 h.
Médiathèque Grande-Garenne. Sam. 14 h. & 15 h 30. Gratuit.

Samedi 15 mars
JEUNE PUBLIC
Sam'Contes : des histoires à découvrir et à écouter.
Médiathèque Grande-Garenne. 11 h. Gratuit.

Samedi 15 mars
POP ROCK
Saint Michel + Pendentif + Le Prince Miiaou.
La Nef. 20 h 30. 15 €/13 €/8 €.

Mardi 18 mars
CONFÉRENCE
Mixité culturelle/mixité sociale et place des femmes, par Samia Messaoudi.
Maison des peuples et de la paix.

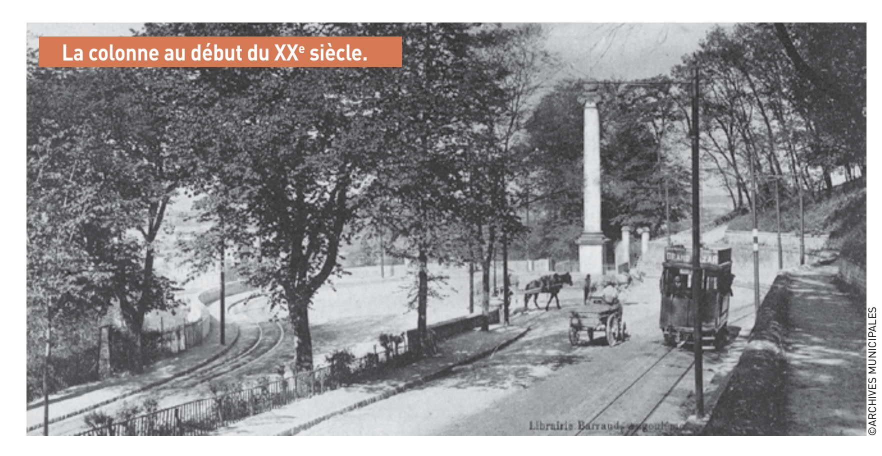
Vendredi 21 mars
CONFÉRENCE
Les stéréotypes sexistes véhiculés par la publicité, avec le collectif Contre le publisexisme.
Maison des peuples et de la paix.

Du 31 mars au 11 avril
EXPOSITION
Photos réalisées par les membres du secteur famille du CSCS Rives de Charente.
CSCS Quai du Halage (du 31 mars au 4 avril)
CSCS Place Saint-Jacques (du 8 au 11 avril). Gratuit.

Découverte

Via Patrimoine : l'archéologie s'explore en avril

Après l'animation sur les transports à Angoulême, qui a attiré quelque six cents personnes, **Via patrimoine ouvre à tous son université de printemps (24-26 avril).** Conférences et visites de sites pour explorer la recherche archéologique en Charente.


La colonne au début du XX[e] siècle.
©ARCHIVES MUNICIPALES

Visites originales et classiques, découvertes insolites, ludiques… Via patrimoine, désormais installé dans l'hôtel Saint-Simon, propose chaque mois un riche programme d'animations grand public.
Du jeudi 24 au samedi 26 avril, l'association organise également une université en Angoumois, ouverte à tous, qui traitera du passionnant thème de l'actualité de la recherche archéologique en Charente. Elle se tiendra dans les grands salons, avec des conférences où seront abordés les sujets suivants : l'archéologie funéraire du néolithique à l'âge de fer, l'archéologie en forêt, la période gallo-romaine, les sites révélés par les travaux de la LGV, l'église souterraine d'Aubeterre, les résultats de la fouille sur l'EHPAD de Beaulieu…
Tout récemment, Via patrimoine et la Ville ont suscité l'engouement de quelque six cents personnes en imaginant une animation « Monument du mois » sur *Les transports à Angoulême, leur histoire et leur actualité**.
En bus STGA, en attelage le long du fleuve à L'Houmeau et Saint-Cybard, à vélo électrique ou classique, les participants au voyage ont fait une visite inédite de la gare d'Angoulême, des archives municipales et du musée de la Société archéologique et historique de la Charente (SAHC).
Des jeux et des mallettes pédagogiques leur ont aussi ont permis de découvrir les cinq gares et les soixante-dix-huit voies en usage à Angoulême hier, les premières lignes de tramway en 1900 et l'avenir des transports dans la ville.


©ARCHIVES MUNICIPALES

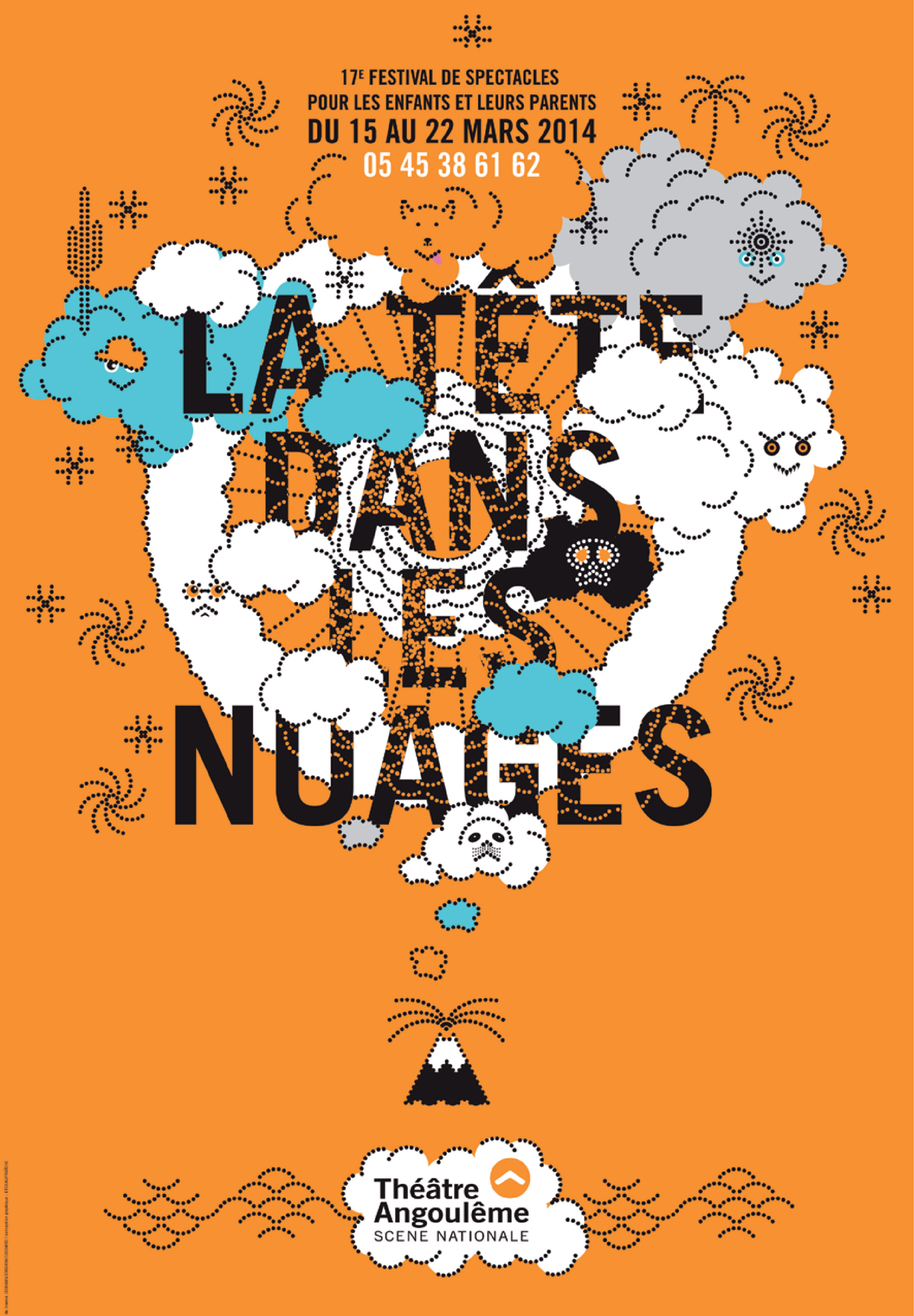
* Partenaires : GrandAngoulême, SAHC, Archives municipales, musée d'Angoulême, CDDP, Bateaux rouges, STGA, SNCF, Rouler à cheval, Département, Région, DRAC Poitou-Charentes.

Via Patrimoine, 05 45 69 15 26, 06 37 83 29 72, accueil@via-patrimoine.com. Programme sur www.vpah-poitou-charentes.org/angoumois et www.angouleme.fr, tourisme. 15 rue de la Cloche verte (ouvert au public le premier jeudi du mois).

Exposition

Saint-Simon : la photo en portraits

Depuis le printemps dernier, l'hôtel Saint-Simon abrite Via patrimoine et deux salles nouvellement ouvertes par la Ville à un programme régulier d'expositions. La deuxième édition de l'Émoi photographique, du 1er avril au 4 mai, sera consacrée à l'art du portrait avec des travaux éclectiques illustrant la diversité des réflexions et des techniques mises en œuvre par les photographes.
emoiphotographique.blogspot.fr


17E FESTIVAL DE SPECTACLES
POUR LES ENFANTS ET LEURS PARENTS
DU 15 AU 22 MARS 2014
05 45 38 61 62
LA TÊTE DANS LES NUAGES
Théâtre Angoulême
SCENE NATIONALE